

**SEANCE PLENIERE DU CESECC  
MARDI 28 JUIN 2022  
MOTION<sup>1</sup>**

**Déposée par Denis LUCIANI**

**Objet : Mise en place du prix littéraire des îles de la Méditerranée « Antigone »**

**Considérant** la délibération du 23 juin 2016 relative à la création d'un groupe de travail corso-sarde ;

**Considérant** la Délibération de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 portant constitution du Comité permanent corso-sarde ;

**Considérant** que parmi les actions communes à mener figurent au premier rang celles qui concernent la valorisation des langues et du patrimoine culturel ;

**Considérant** la création, le 08 juillet 2016, par le conseil corso-sarde, d'un prix littéraire méditerranéen ;

**Considérant** qu'un tel prix permettrait un accroissement de la diffusion et un développement des pratiques de traduction des ouvrages ; favoriserait la diffusion des œuvres (romans, essais, poésies, pièces de théâtre, romans graphiques, bandes dessinées) en Corse, en Sardaigne mais également sur les territoires français, italiens et l'ensemble du bassin méditerranéen rendant ainsi plus visible la richesse éditoriale à l'échelle nationale et internationale. Il permettrait enfin de dynamiser la création culturelle en langues corse et sarde ;

**Considérant** l'adoption, le 04 juillet 2017, du règlement interne du Prix littéraire méditerranéen « Antigone »

**LE CESEC DE CORSE**

**SOUHAITE** que les autorités corses et sardes reprennent ce projet afin de lui donner une réelle concrétisation.

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés